

Premier mai 2025 :

La Libre Pensée au Mur des Fédérés

En présence de la **Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP)** et les **Unions régionales d'Île-de-France (URIF) CGT et FO**, en présence de **Frédéric Souillot**, Secrétaire général de la **Confédération générale du travail-Force Ouvrière (CGT-FO)**, un rassemblement dense de militants syndicaux et de **Libres Penseurs** a honoré, comme chaque année, la **Commune de Paris de 1871** au **Mur des Fédérés** où 147 combattants du premier État ouvrier de l'histoire périrent au terme de *la Semaine sanglante*.

Dans un contexte national et international particulièrement instable et marqué par la montée des périls, notre camarade **Benoît Scheneckenburger** a évoqué l'actualité de l'œuvre de *la Commune*, résumée dans le triptyque « *Paix, Conquêtes sociales et Laïcité* ». Il a aussi appelé les participants à venir en nombre au prochain **meeting unitaire du 6 décembre 2025** pour défendre *la loi de Séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905*, vieille de cent-vingt ans, contre celle dite « *Séparatisme* », son antithèse. **Valérie Lemercier** de l'**URIF-CGT** a rappelé que 2025 est aussi le quatre-vingtième anniversaire du droit de vote accordé aux femmes et de la création de la **Sécurité Sociale**. Elle a également insisté sur l'importance de la défense de l'**École publique**.

Gabriel Gaudy lui a emboîté le pas en soulignant l'urgence à préserver les services publics, notamment l'hôpital, et la protection sociale collective que la politique d'austérité du Gouvernement, à la recherche de quarante milliards d'euros d'économie, menace de façon brutale et immédiate. Comme en écho à la formule de notre camarade **Benoît Scheneckenburger**, il a évoqué le mot d'ordre résumant les revendications des travailleurs lors du Rassemblement populaire de 1936 : « *Pain, Paix, Liberté* ».

Enfin, **Frédéric Souillot** a notamment précisé que l'accord national interprofessionnel du 14 novembre 2024 sur l'emploi des seniors représente un « *pied dans la porte* » en vue de rétablir les droits à la retraite, instaurés le 1^{er} avril 1983 : cet accord ouvre un droit à cessation progressive d'activité à partir de soixante ans à celles et ceux ayant une durée d'assurance de trente-sept années et demie.

Au milieu des nombreux drapeaux de la **Libre Pensée** et des organisations syndicales, face à la banderole de la **FNLP** « *Vive la Commune de Paris* », les participants à ce rassemblement ont vigoureusement chanté en chœur l'*Internationale*.